

MISE EN PLACE ET INCIDENCE DANS LA PAYE DES NOUVEAUX TYPES DANS LES RUBRIQUES DE BRUT

Pour faire suite à la loi TEPA (mesures d'exonération des heures supplémentaires, complémentaires, jours excédant le forfait), différentes variables et rubriques de salaire brut ont été créées dans la paye.

NOUVEAUTES

Deux changements ont été intégrés dans la V12.0.7 :

1. Nouvelles propriétés dans les rubriques de brut de type "GAIN" ou "RETENUE"



2. Création de nouveaux cumuls

OBJECTIFS

- Pré-remplissage de l'état récapitulatif des réductions Fillon et heures supplémentaires
- Insertion d'un nouveau cumul « Heures supplémentaires » sur l'impression des bulletins
- Allègement des formules
- Anticipation de la campagne DADS-U 2009

CONSEQUENCES

1^{er} changement (nouvelles propriétés)

Les nouvelles propriétés dans les rubriques de brut vont permettre :

- D'alimenter 3 nouveaux cumuls
 - La propriété "*Heures complémentaires exonérées*" va alimenter le cumul SCUMCOMPEXO (montant total des rubriques d'heures complémentaires exo.)
 - La propriété "*Heures supplémentaires exonérées*" va alimenter le cumul SCUMHSEXO (montant total des rubriques d'heures supplémentaires exo.)
 - La propriété "*Jours excédant forfait exonérés*" va alimenter le cumul SCUMJREXO (montant total des rubriques de jours excédant le forfait exo.)
- De pré-paramétrer l'impression de l'état récapitulatif réduction Fillon/Heures supplémentaires.

2^{ème} changement (nouveaux cumuls)

Les nouveaux cumuls d'heures supplémentaires permettront dans les versions à venir de la paye de :

- Faire figurer les cumuls "Période" et "Exercice" sur le bulletin de paye du salarié
- Alléger les formules des rubriques de brut et de cotisation de la paye ainsi que celles de la configuration des cumuls

PARAMETRAGE DANS LA PAYE

Afin de prendre en compte les paramètres cités ci-dessus, il est impératif de suivre les étapes suivantes dès le mois de janvier, après la clôture de l'exercice 2007.

La mise à jour des rubriques concerne aussi bien les rubriques présentes par défaut dans le logiciel de paye que celles que vous avez créées ultérieurement.

1ère étape : Modification des rubriques de brut pour les heures complémentaires exonérées :

Vous devez effectuer la manipulation citée ci-dessous pour toutes les rubriques d'heures complémentaires suivantes : GCOMP5EX - GCOMP25X – GHCOMPEX (si elles sont présentes dans votre dossier de paye)

Dans l'arborescence située à gauche de votre dossier de paye, réalisez les opérations suivantes pour chacune des rubriques d'heures complémentaires existantes :

- Sélectionnez la rubrique d'heures complémentaires
- Affectez-lui la propriété "Heures complémentaires exonérées"
- Enregistrez la fiche

2ème étape : Modification des rubriques de brut pour les heures supplémentaires exonérées

Vous devez effectuer la manipulation citée ci-dessous pour toutes les rubriques d'heures supplémentaires suivantes : GHS25EXO - GHS50EXO - GHS50COM - GHS10EXO - GHS50EXO - GHS20EXO (si elles sont présentes dans votre dossier de paye)

Dans l'arborescence située à gauche de votre dossier de paye, réalisez les opérations suivantes pour chacune des rubriques d'heures supplémentaires existantes :

- Sélectionnez la rubrique d'heures supplémentaires
- Affectez-lui la propriété "Heures supplémentaires exonérées"
- Enregistrez la fiche

3ème étape : Modification des rubriques de brut pour les jours excédant le forfait exonérés :

Vous devez effectuer la manipulation citée ci-dessous pour la rubrique de jours excédant le forfait suivante : GJRCOREN (si elle est présente dans votre dossier de paye)

Dans l'arborescence située à gauche de votre dossier de paye, réalisez les opérations suivantes pour chacune des rubriques de jours excédant le forfait existantes :

- Sélectionnez la rubrique de jour excédant le forfait
- Affectez-lui la propriété "Jours excédant forfait exonérés"
- Enregistrez la fiche

Mis à jour le 10/01/2008